



Ville de
NOUMÉA

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Mairie annexe Galliéni – 20 rue Galliéni, Centre-Ville

Tél. : 27 07 02 – dpv@ville-noumea.nc

DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE SALLE(S) MAISON DES ASSOCIATIONS

Association Autre (précisez)

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom de la structure : Numéro de RIDET :

Adresse :

B.P. : Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Président (représentant légal, le gérant, ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : Prénom :

Qualité : Téléphone : E-mail :

MAISONS DES ASSOCIATIONS SOLLICITÉE(S)

ORPHELINAT

Salles du Bâtiment A : A1 (4 pers.) A2 (19 pers.) A3 (19 pers.) A4 (10 pers.) A5 (10 pers.)

Salles du Bâtiment B : B1 vidéo projecteur (49 pers.) B2 (10 pers.) B3 (10 pers.) B4 (19 pers.)

B5 (19 pers.) B6 vidéo projecteur (19 pers.)

SAINT-QUENTIN

Salles du Bâtiment D : D1 (49 pers.) D3 (10 pers.) D4 (19 pers.)

AÉRODROME

Salles du Bâtiment E : E1 (30 pers.) E2 (10 pers.)

le, aux horaires suivants :, pour l'activité, ci-après

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste avoir été informé(e) par l'agent responsable de la structure, que :

Je m'engage à remettre, au dit responsable, les documents nécessaires cités ci-après :

- Règlement intérieur des espaces municipaux et assimilées signé
- Attestation de responsabilité civile couvrant cet évènement au plus tard 48h à l'avance, sous peine d'annulation
- Attestation d'activité sans frais

Je m'engage à respecter les diverses réglementations applicables ainsi qu'à restituer les locaux et les clefs remises à cet effet en bon état, à m'assurer de leur fermeture et à réparer toutes dégradations commises. Dans le cas contraire ou en cas de perte de clefs, l'interdiction de l'accès aux locaux pourra être prononcée.

Fait à le

Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION